



Pension alimentaire changee le montant

Par **pierre beaudry_old**, le **15/06/2007** à **15:16**

bonjour il ya un an il y a eut un jugement rendu pour la pension de ma conjointe vis a vis son exrn faut dire que ce dernier est separe depuis 7 ans avec ma conjointe et a payer seulement environ pour 1 an de pension le montant etablie a lamiable de 300 dollards entre lui et elle.rnil etait sur le chomage et jouait avec le systheme pendant toute ses annees rnpassesrnfinalement il se trouva un emplois pendant un an et ne donnait toujours pas de pension a ma conjointe l an dernier .rnma conjointe lui envoya une convocation a la cour de longueil via une avocate et il y eut juge ment rendu par le juge rapport impot a lappuirn 2annees de retroactivitee saisie sur sa paie un montant de 500 par mois a ete etabli rnmais le comble de tout cela couta 6500 dollard a ma conjointernpour que ce dernier apres 3mois quitte son emplois et retombe sur le chomage. disant a ses enfants d etre tres bien sur le chomage car le gouvernement a arreter les saisies de salaire incroyable mais vrai.rnma question est la suivante est-ce que je peut représenter ma conjointe a la cour car ce dernier veut faire changer le montant decider par le juge il y a 6mois environ car ma conjointe ne veut plus payer car elle n a plus les sous pour payer etant deja endettee de 6500 dollardsrnde toute facon depuis 7 ans ce dernier a verser environ pour 2 ans de pension rnet ma conjointe a du assumer toutes les depenses des 2 enfants .rnce dernier est presentement sur le chomage et demande une baisse de pension alimentaire rnma conjointe se dit quelle a payer assez cher pour le jugement rendu et elle ne veut pas en aucun temps faire changer ce jugement de toute facon il ne lui donne aucun sous encore une fois.rnmerci beaucoup pour votre reponse.rnmon courriel est le suivant pierre.beaudry@surete.qc.ca